

Schéma directeur métropolitain du tourisme et des loisirs fluvestres

Juin 2024





Aménagements Vallée de la Vilaine © Julien Mignot

Édito



Nathalie Appéré,
Présidente de Rennes Métropole



Matthieu Pollet,
Vice Président délégué au tourisme
et aux relations internationales

Avec l'approbation de la stratégie touristique en 2022, notre Conseil métropolitain s'est résolument engagé dans le développement des activités touristiques de notre territoire. Avec l'ambition de le rendre toujours plus durable : un tourisme de proximité, aussi bien pour les visiteurs que pour les habitants.

En s'appuyant sur notre patrimoine métropolitain et sur la trame verte et bleue mise en exergue dans le SCOT du Pays de Rennes, nous avons ainsi défini, aux côtés de la Région Bretagne qui a la gestion des voies navigables, une stratégie visant à structurer une offre de loisirs et de tourisme le long de nos cours d'eau.

Notre Conseil métropolitain a adopté ce premier Schéma directeur métropolitain du tourisme et des loisirs fluvestres le 20 juin 2024. Celui-ci se décline dans un plan d'action à 360 degrés : étude, animation de la démarche, aménagement, préservation des ressources, communication-promotion...

Ce schéma a été construit dans une approche partenariale avec l'ensemble des acteurs concernés. Il nous a permis de valoriser les offres de tourisme et de loisirs déjà existantes tout en créant de nouvelles perspectives. Et notamment des projets privés, associatifs, communaux, régionaux, interterritoriaux et bien sûr métropolitains dont l'aménagement de la Vallée de la Vilaine et la structuration du Sentier métropolitain.

Fluestre

Contraction du mot « fluvial » et « terrestre », ce terme désigne toute activité de tourisme ou de loisirs qui s'organise sur une voie d'eau (bateau promenade, location de bateaux, plaisance privée, aviron, kayak, paddle...) ou sur les espaces terrestres situés à proximité immédiate d'une voie d'eau (vélo, randonnée pédestre, roller, balade équestre, pêche...), que ces deux pratiques soient combinées ou indépendantes l'une de l'autre.



Les ascensions paysagères © Arnaud Loubry

Sommaire

Édito	p.3
Le territoire fluvestre sur Rennes Métropole	p.6
Élaboration partenariale : continuité du contrat de canal	p.8
Ambitions	p.10
Socle commun :	p.12
1 → Paysage	p.14
2 → Programmation	p.18
3 → Gouvernance	p.22
Plan d'actions multipartenarial	p.26
Lexique	p.34

Le territoire fluvestre sur Rennes Métropole



Le territoire fluvestre de Rennes Métropole est l'espace qui marque l'union entre le fluvial et le terrestre. À la frontière entre plusieurs écosystèmes, il se caractérise par une grande richesse écologique et par des paysages singuliers. C'est également le support d'une histoire et de nombreuses activités humaines (agriculture, artisanat, tourisme, etc.) qui se déploient le long des cours d'eau.

Les grandes dimensions du territoire fluvestre :

- **5 branches** et **129 km de voies d'eau** (Vallée de Vilaine, Meu, Seiche, Canal Ille-et-Rance, Vilaine amont)
- **24 communes** de la métropole riveraines des voies d'eau
- **84 % des habitants** de la métropole rennaise qui habitent ces communes

5 PARCOURS FLUVESTRES

LE TERRITOIRE FLUVESTRE CONSIDÉRÉ

Jusqu'à 1km de part et d'autres des cours d'eau:

	500m	1km
	⌚ 6 min	⌚ 12 min
	⌚ 2 min	⌚ 4 min

Ille et Rance 26 km

 1h44 |  6h26

Vilaine amont 25 km

 1h42 |  6h15

Vallée de Vilaine 25 km

 1h43 |  6h24

Meu 21 km

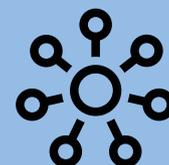
 1h24 |  5h15

Seiche 32 km

 2h08 |  8h

1,1 km

Élaboration partenariale : continuité du contrat de canal



En juin 2022, Rennes Métropole et la Région Bretagne, propriétaire des canaux sur l'axe nord-sud (Vilaine et Ille-et-Rance), se sont engagées dans l'élaboration d'un schéma directeur du tourisme et des loisirs fluvestres, suite à la signature du Contrat de Canal 2020-2026. Pour mener cette étude, ils se sont attachés les services d'une équipe de consultants pluridisciplinaires (le cabinet d'urbanisme Ville Ouverte accompagné des consultant en tourisme d'Atemia, des écologues de BE Nat écologues et des paysagistes de Campo).

Sur la base d'un diagnostic de territoire, un important travail partenarial a été mené avec les acteurs du territoire (élus, partenaires institutionnels, techniciens, société civile organisée, socioprofessionnels du secteur, etc.) pour construire une stratégie touristique et de loisirs sur le territoire fluvestre de Rennes Métropole. Cette démarche s'articule autour de plusieurs étapes :



PHASE 1 > Diagnostic

JUILLET > NOVEMBRE 2022

- 3 jours d'immersion dans le territoire fluvestre
- 1 enquête numérique pour les communes et professionnels du tourisme

→ 1 rapport « diagnostic »



PHASE 2 > Ambition et orientations

DÉCEMBRE 2022 > AVRIL 2023

- 1 séminaire partenarial de priorisation en novembre 2022
- 1 séminaire de travail avec les communes traversées en mars 2023

→ 1 rapport « orientations »



PHASE 3 > Actions

MAI > NOVEMBRE 2023

- Échanges bilatéraux avec les communes
- 2 journées d'atelier technique multi-acteurs sur les fiches actions
- 1 séminaire partenarial de restitution en novembre 2023

→ 1 plan de 18 actions



Ambitions



Aménagements Vallée de la Vilaine _La Corbinais_ Laillé © Julien Mignot



Les orientations stratégiques de ce schéma directeur ont été élaborées à l'aune d'un travail partenarial, réunissant élus et agents des communes, acteurs socioprofessionnels, société civile, etc. Elles donnent un cap et une vision partagée pour le développement du tourisme et des loisirs fluvestres dans la métropole rennaise.

1 Valoriser et mettre en récit le territoire fluvestre de la ville archipel en articulation avec les autres démarches et projets.

La démarche engagée doit constituer un levier pour la valorisation de l'identité et de la singularité du territoire, en permettant notamment de fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet commun.

2 Constituer un territoire exemplaire en termes d'accueil des clientèles fluvestres, en partenariat avec Destination Rennes, les structures organisatrices du tourisme et les partenaires.

La métropole rennaise entend offrir un niveau d'équipements et de services de qualité pour les clientèles fluvestres déjà présentes sur son territoire, notamment les plaisanciers, les itinérants cyclotouristiques et pédestres. Le succès de ce chantier repose sur une gouvernance multipartenariale efficace.

3 Offrir au plus grand nombre des expériences qualitatives et privilégiées en lien étroit avec les cours d'eau.

Le schéma directeur s'inscrit dans une volonté de réappropriation des cours d'eau et de leurs berges, particulièrement pour les habitants et habitantes de proximité. Il ambitionne de considérer leur diversité physique, économique, sociale... pour œuvrer à offrir à chacun et chacune une opportunité de découverte de ces milieux et des usages offerts. Ainsi y sera développée une offre populaire et accessible pour tous les publics.

4 Devenir une destination de proximité d'expériences fluvestres pour tous les publics.

Les cours d'eau et leurs abords sont également des supports privilégiés à la pratique d'activités sportives. Le schéma directeur entend donc faciliter la découverte et le déroulement de ces pratiques actives, en réponse aux nouvelles aspirations « d'aventures à côté de chez soi » particulièrement avérées pour les publics urbains.

5 S'inscrire dans les attendus d'une Destination innovante et durable.

Rennes Métropole porte une vision responsable du tourisme comme l'attestent ses nombreux engagements. Le schéma directeur entend s'intégrer pleinement dans ce positionnement et y contribuer, notamment en prêtant une attention particulière à la préservation et la restauration des milieux naturels caractéristiques des voies d'eau.

Socle commun



Initiation Aviron Baud Chardonnay © Julien Mignot



La démarche du schéma directeur métropolitain du tourisme et des loisirs fluvestres s'inscrit dans un territoire, des paysages et une histoire. Il doit composer avec des projets et des initiatives existantes, mais aussi synthétiser et accompagner les projets à venir. C'est un levier à activer pour inscrire la filière du tourisme fluvestre dans la transition touristique, l'écoresponsabilité et l'innovation. Enfin, il doit per-

mettre de définir les contours d'un fonctionnement partenarial, afin de garantir la pérennité et l'efficacité de ses actions.

Cette partie propose de définir un socle commun pour la définition du plan d'action. Ce socle fixe les principes directeurs qui guident l'action et assurent la cohérence globale de ce schéma. Il s'articule autour des trois thématiques suivantes :

→ **Socle Paysage**

Il recense les aménités des paysages fluvestres dans un objectif de mise en valeur et de préservation.

→ **Socle Programmation**

Il fixe et priorise les choix à opérer pour le développement des activités touristiques et de loisirs durables et non impactant.

→ **Socle Gouvernance**

Il clarifie le pilotage, l'organisation, le suivi et le renouvellement des actions mises en œuvre dans le cadre du schéma directeur.

Socle paysage

Comment valoriser la diversité des paysages perçus et des espaces naturels par l'aménagement et la gestion ?

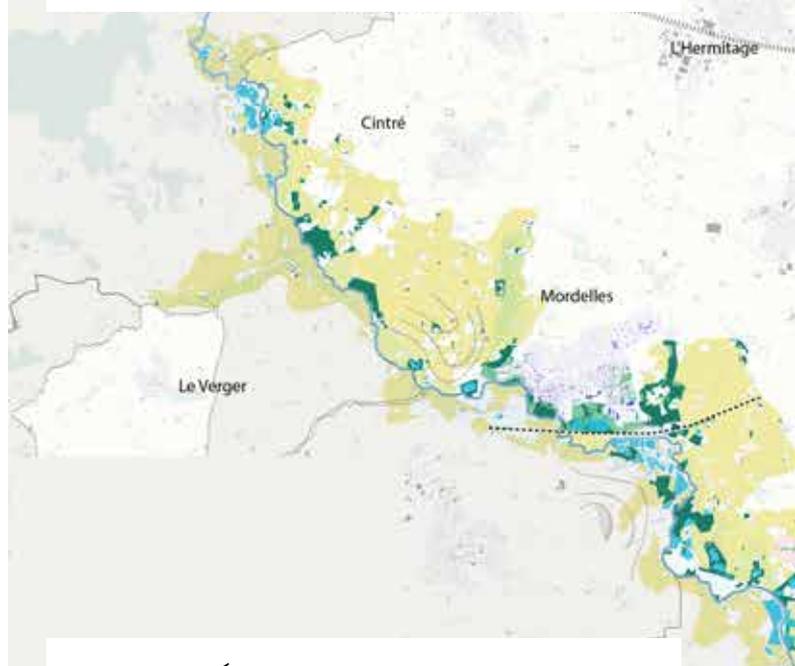
La mise en œuvre des actions du schéma directeur s'appuie sur le socle environnemental et paysager du territoire fluvestre. Il constitue la base du récit en s'affirmant comme le support pour le développement des activités de tourisme et de loisirs, qui doivent le préserver et le valoriser.

* Les principes directeurs

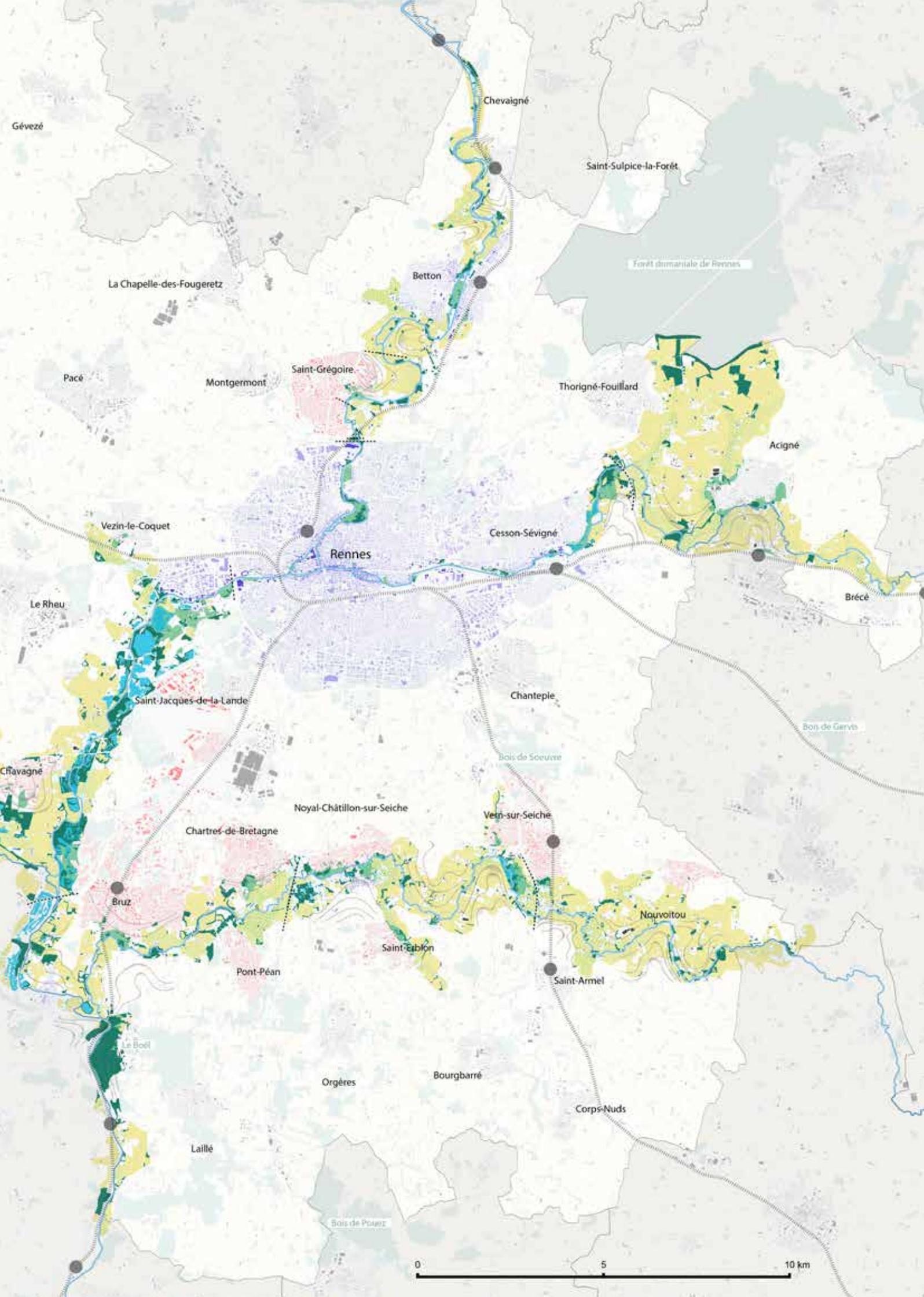
- **Le maintien, la préservation, la valorisation des paysages naturels et la renaturation des milieux artificialisés.**
Ce socle doit permettre de révéler le territoire et ses singularités, en faisant de l'existant le support du développement touristique et de loisirs.
- **La structure du paysage et la biodiversité à intégrer dans les décisions.**
Les activités touristiques seront concertées en fonction de plusieurs paramètres : la structure du paysage et la biodiversité feront partie intégrante des critères à intégrer dans les décisions.
- **Le développement d'un tourisme proche de la nature et des activités humaines.**
La préservation et la valorisation du caractère agro-naturel du territoire fluvestre sont un enjeu pour faire de cette spécificité territoriale un levier.
- **La prise en compte des pressions sur la biodiversité.**
Ces pressions diffèrent en fonction des usages, de la fréquentation des milieux et de la saisonnalité. Le socle paysager apporte donc des orientations sur les actions de valorisation et de préservation des milieux et de la biodiversité existante, en cohérence avec les activités touristiques prévues.

LE SOCLE PAYSAGER DU TERRITOIRE FLUVESTRE MÉTROPOLITAIN

- SÉQUENCE URBAINE**
- Socle géographique**
- Ville Quai
 - Ville Tertre
 - Autre commune
- SÉQUENCE RÉSEAU**
- Mobilité**
- Voie ferroviaire
 - Gare porte
 - Rupture dans le paysage



- SÉQUENCE AGRO-NATURELLE**
- Figure de paysage**
- Boisement
 - Parc et jardin
 - Vallon
 - Méandre
- Territoire fluvestre**
- Vilaine et ses affluents majeurs
 - Plans d'eau
 - Résurgence - ancienne gravière
 - Lit majeur (PPRI)
- Structure agricole**
- Haie bocagère
 - Parcelle cultivée
 - Fond de vallée cultivé



Le socle paysager

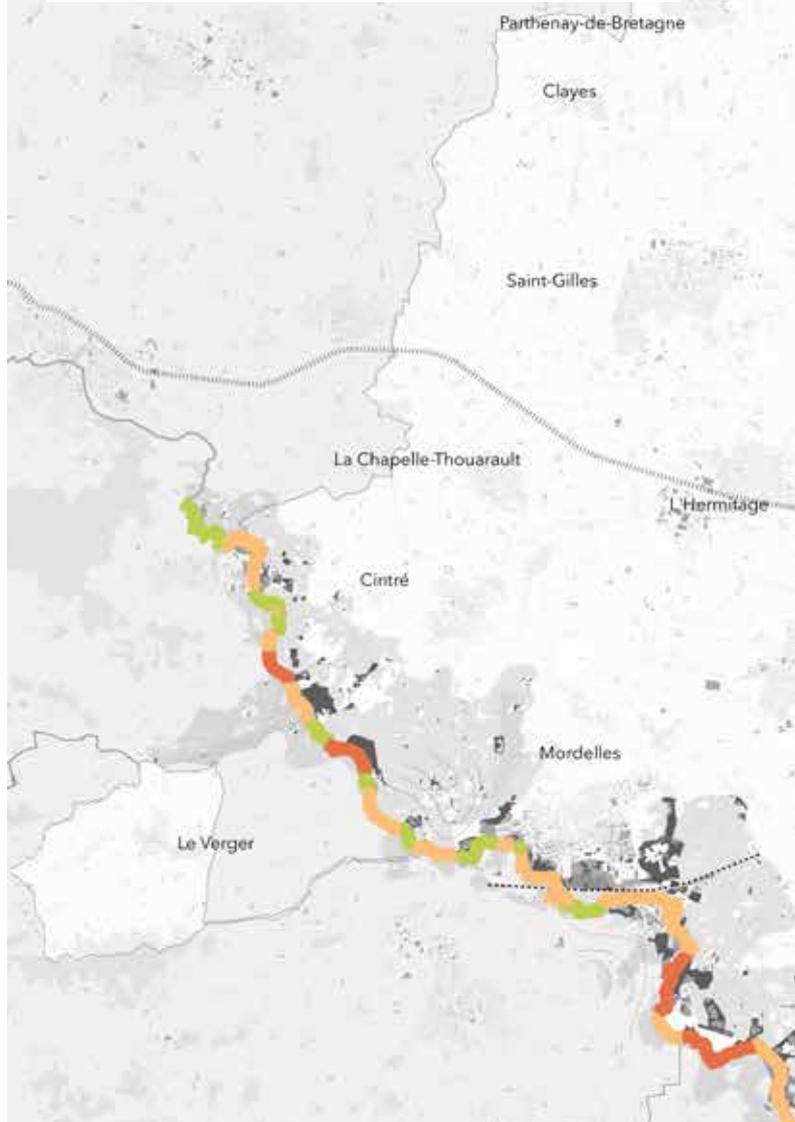
Le territoire métropolitain est façonné par l'eau et les milieux naturels qui, connectés, forment la trame verte et bleue assurant une continuité paysagère et environnementale entre chaque commune. La carte page précédente décrit différentes séquences paysagères le long des 5 branches du territoire fluvestre, en représentant le rapport aux espaces agro-naturels, aux villes et aux villages du territoire. Ces séquences constituent le support du développement des activités de tourisme et de loisirs, sans pour autant compromettre la base du récit du territoire fluvestre qui vise à préserver et valoriser la qualité environnementale de ses paysages et ses écosystèmes.

Les sensibilités écologiques des voies d'eau

Sur la base du socle paysager, un premier travail d'analyse de l'occupation du sol a permis d'identifier les milieux traversés par les différents cours d'eau (milieu agricole, ville, zone péri-urbaine, ...) afin d'évaluer le niveau de sensibilité écologique de chaque tronçon du territoire. Les milieux naturels pris en considération dans cette analyse sont :

- Les milieux naturels réglementés tels que les ZNIEFF, les zones Natura 2000, les Arrêtés de protection de biotope, les ENS, les MNIE et l'inventaire des zones humides du SAGE Vilaine.
- Les milieux naturels non qualifiés (absence de statut) mais dont le potentiel d'accueil pour la faune est présent.

LES SENSIBILITÉS ÉCOLOGIQUES DES VOIES D'EAU DU TERRITOIRE FLUVESTRE MÉTROPOLITAIN

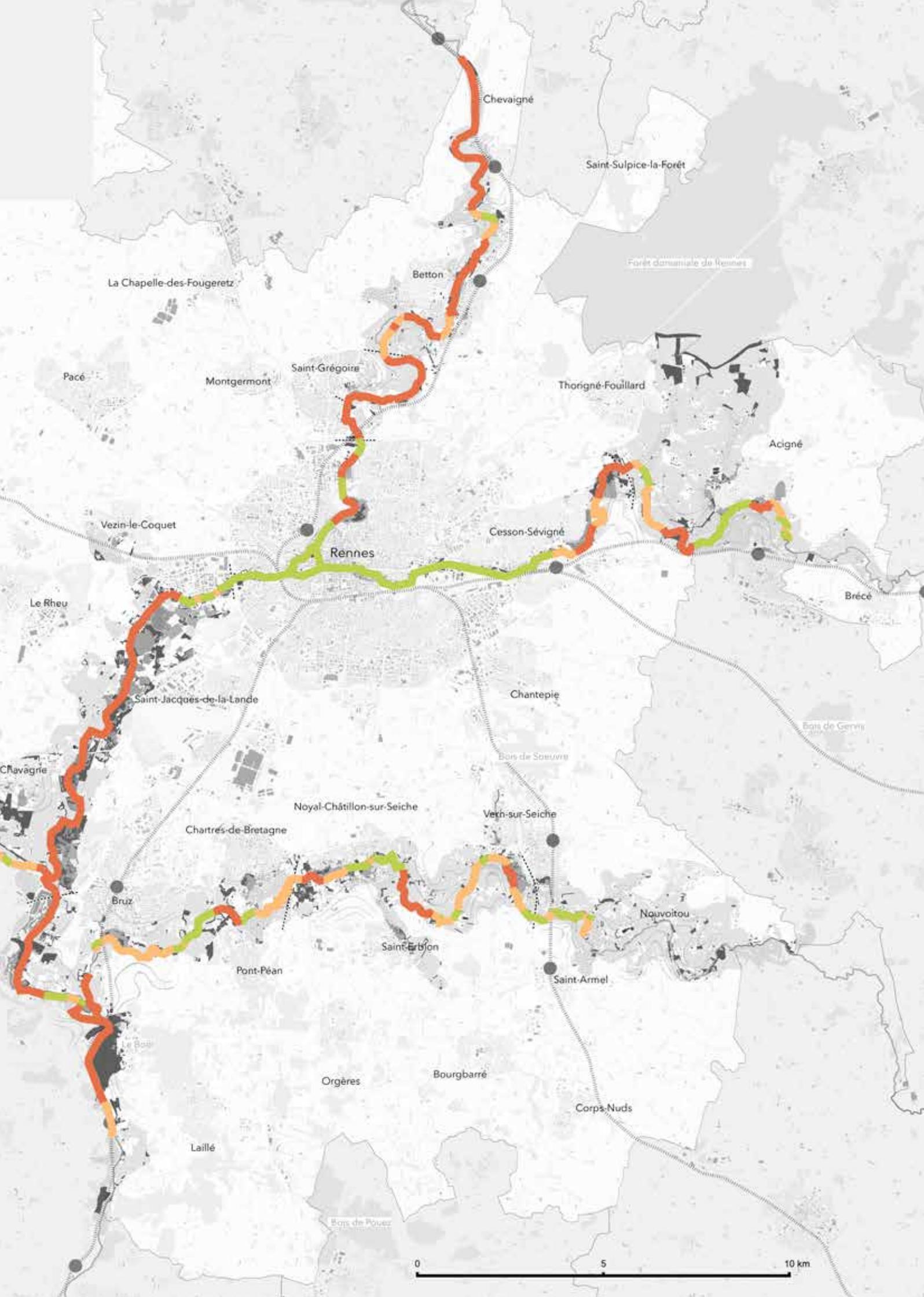


Sensibilité forte :
pour les tronçons longeant les milieux naturels réglementés.

Sensibilité moyenne :
pour les tronçons longeant des milieux naturels non qualifiés ou les tronçons situés à proximité de milieux naturels réglementés (+ ou - 100 m).

Sensibilité probable* :
pour les tronçons longeant des milieux contraints et à priori moins accessibles pour la faune.

* Les tronçons à « sensibilité écologique probable » ne sont pas synonymes de milieu où la biodiversité est plus commune et peut être moins sensible aux impacts anthropiques



Socle programmation

Comment programmer en répondant aux ambitions du schéma fluvestre ?

Les actions de ce schéma directeur doivent permettre de conforter, développer et structurer l'offre de tourisme et de loisirs fluvestres de la métropole rennaise.

* Les principes directeurs

- **Valoriser, communiquer, agréger et promouvoir avant tout l'offre existante.**
Le développement de nouvelles offres arrivera en complément.
- **Maintenir et développer une offre de tourisme et de loisirs populaire et accessible.**
Le territoire fluvestre est un bien commun qui doit offrir une accessibilité économique et physique de ses activités.
- **Répartir de façon équilibrée les offres et les activités dans des lieux clés**
(= les lieux d'intérêts ou polarités) afin de respecter la sensibilité écologique des milieux et l'intérêt des riverains, tout en favorisant le vivre ensemble par la bonne cohabitation des usages.
- **S'inscrire dans les différents schémas de développement et aménagement du territoire**
dans un souci de cohérence et de partenariat.

Le potentiel selon les voies d'eau

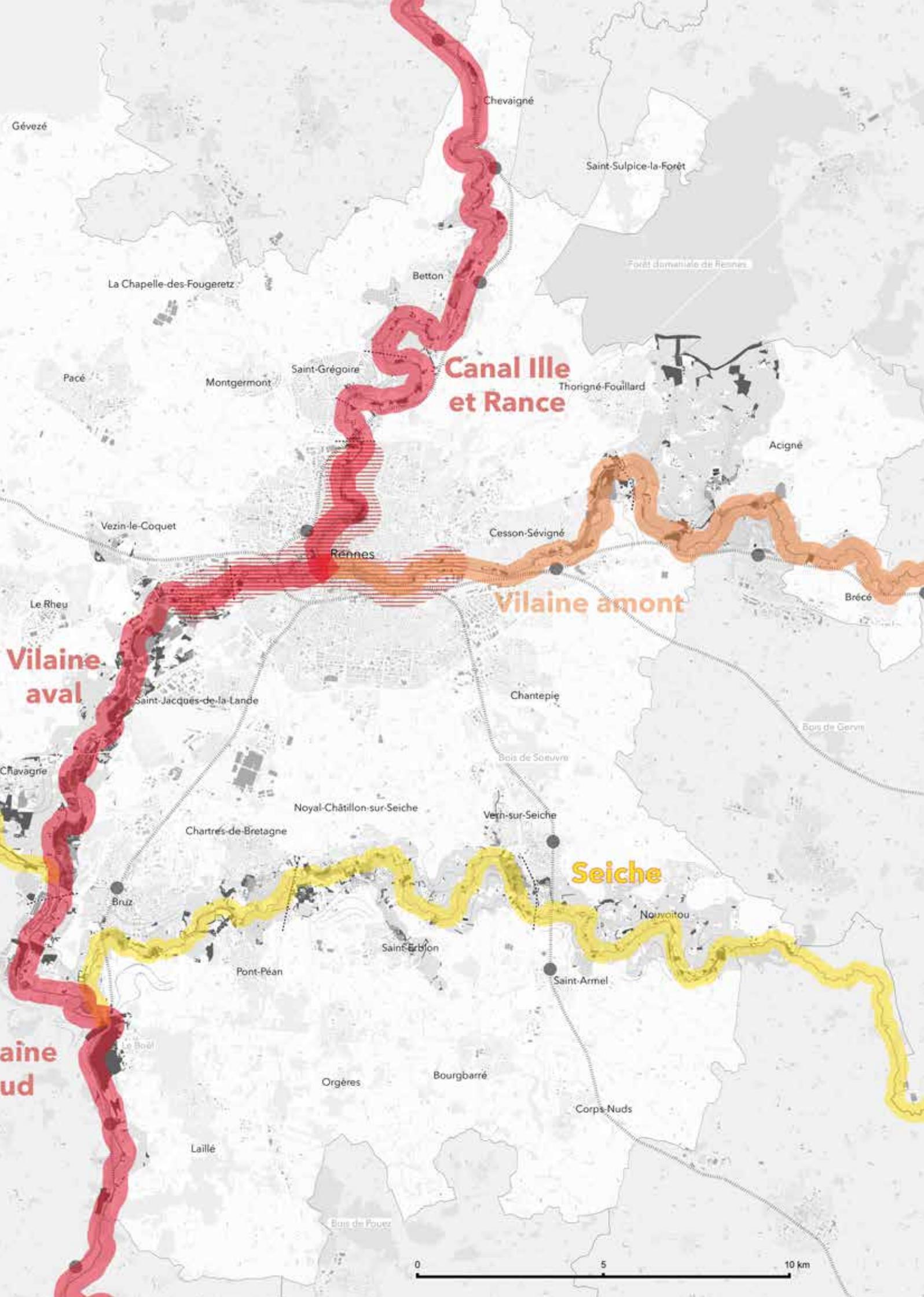
La programmation tient compte des aménagements existants et de l'offre présente sur le territoire. La structuration du territoire fluvestre permet de dégager des potentiels d'attractivité variés suivant les voies d'eau. Le Canal d'Ille et Rance et la Vallée de la Vilaine en aval de Rennes, qui sont des voies navigables et bordées par un chemin de halage, ont un potentiel touristique plus développé que la Vilaine amont et a fortiori le Meu et la Seiche davantage à vocation de proximité.

La carte ci-après propose de définir des vocations complémentaires dans l'accueil des publics, le long des différentes voies d'eau. En tenant compte de l'attractivité et de la capacité d'accueil du territoire, l'objectif est de viser un développement de l'offre de tourisme et de loisirs cohérent et durable.

LE POTENTIEL D'ATTRACTIVITÉ DES VOIES D'EAU DU TERRITOIRE FLUVESTRE MÉTROPOLITAIN



1. **Ille et Rance / Vallée de Vilaine**,
périmètre de projet à vocation
touristique (touristes éloignés
et visiteurs locaux)
2. **Vilaine amont**,
périmètre de projet potentiel
à vocation touristique (touristes
éloignés et visiteurs locaux)
3. **Meu et Seiche**,
périmètre de projet à vocation loisirs
et activités de proximité



Des lieux d'intérêt d'intensité et de vocation complémentaires

Le territoire fluvestre présente un fort enjeu de préservation et de valorisation de son caractère agro-naturel et environnemental. Pour y parvenir, la programmation de l'offre touristique et de loisirs se concentre dans des lieux clé répartis régulièrement le long du territoire, permettant ainsi de ménager des séquences naturelles sensibles.

Cette carte, élaborée avec les communes traversées, localise schématiquement les lieux d'intensité programmatique le long du parcours. Ces polarités sont hiérarchisées en fonction de leur potentiel et sont classifiées en fonction de leur vocation. Cette carte a vocation à évoluer mais offre une grille d'analyse pour l'organisation des projets à venir.

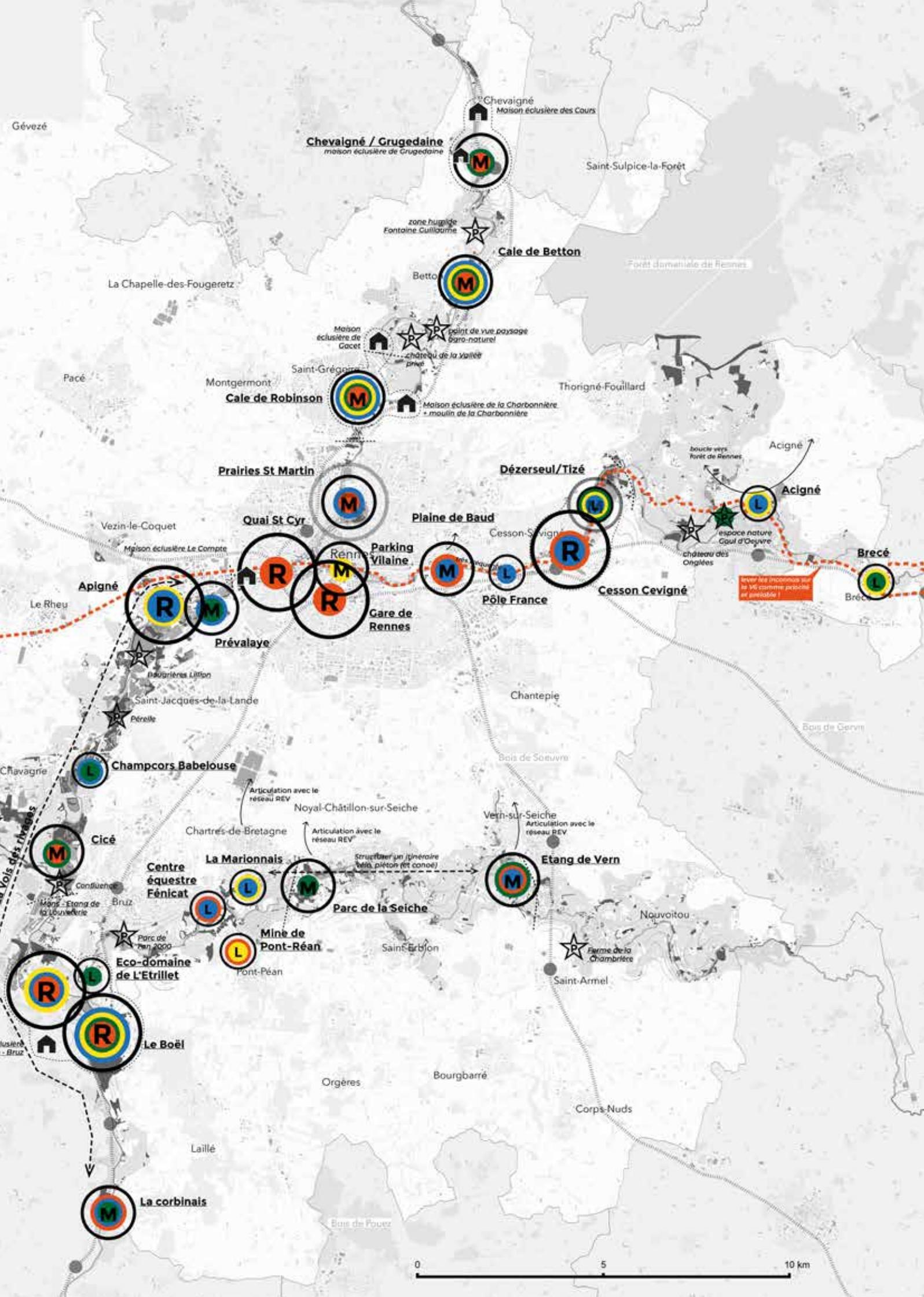
LES LIEUX D'INTÉRÊT LE LONG DES VOIES D'EAU DU TERRITOIRE FLUVESTRE MÉTROPOLITAIN

-  Lieu d'intensité avec une influence nationale ou régionale, proposant une offre structurante
-  Lieu d'intensité avec une influence métropolitaine, proposant une offre singulière
-  Lieu d'intensité avec une influence locale, proposant une offre de loisirs de proximité
-  Lieu d'intensité avec une influence locale, proposant une singularité naturelle et paysagère à signaler
-  Maisons éclusières



Vocation programmatique:

-  Activité de services: hébergement, restauration, information, location, etc.
-  Activité de loisirs: activités et aménagements de loisirs (canoë, baignade, etc.)
-  Activité de nature: activités et aménagements qui valorisent le patrimoine naturel
-  Activité de patrimoine: activités et aménagements qui valorisent le patrimoine historique



Chevalgné / Grugedaine
maison éclusière de Grugedaine

Chevalgné
Maison éclusière des Cours

Saint-Sulpice-la-Forêt

zone humide
Fontaine Guillaume

Cale de Betton

Forêt domaniale des Rennes

La Chapelle-des-Fougeretz

point de vue paysage
para-naturel
château de la Vallée
privé

Cale de Robinson

Maison éclusière de la Charbonnière
+ moulin de la Charbonnière

Thorigné-Fouillard

Prairies St Martin

Dézerseul/Tizé

Acigné

Acigné

Vezein-le-Coquet

Quai St Cyr

Plaine de Baud

boucle vers
Forêt de Rennes

espace nature
Gaul d'Oeuivre
château des
Onglès

Brecé

lever les inconnus sur
la V6 comme priorité
et prioritaire !

Apigné

Rennes

Gare de Rennes

Pôle France

Cesson Cevigné

Brecé

Le Rheu

Prévalaye

**Parking
Vilaine**

Cesson-Sévigné

Maison éclusière Le Compte

Prévalaye

Saint-Jacques-de-la-Lande

Pérelle

Champcors Babelouse

Chantepie

Bois de Soeuivre

Bois de Cervin

Chartres-de-Bretagne

Noyal-Châtillon-sur-Seiche

Vern-sur-Seiche

Cicé

La Marlonnais

Etang de Vern

Centre équestre
Fénicat

Parc de la Seiche

Confluence

Mans - Etang de
la Louvernie

**Mine de
Pont-Réan**

Saint-Erblon

Ferme de la
Chambrière

Parc de
rien 2000

**Eco-domaine
de L'Etrillet**

Pont-Péan

Saint-Armel

Le Boël

Orgères

Bourbarre

Nauvoitou

La corbinais

Orgères

Bourbarre

Corps-Nuds

Laillé

Bois de Pouez



Socle gouvernance

Comment travailler ensemble pour mettre en œuvre le Schéma Directeur ?

Le schéma directeur métropolitain du tourisme et des loisirs fluvestres est porté par Rennes Métropole. Il propose une stratégie et un plan d'action pour le développement du tourisme et des loisirs fluvestre sur le territoire métropolitain, qui suppose l'intervention d'acteurs multiples (Région, Métropole, communes, acteurs institutionnels, privés, associatifs...). Il a vocation à être évalué et actualisé à intervalles réguliers.

* Des documents cadres

Le schéma directeur s'inscrit dans un ensemble de documents cadres de ses différents acteurs, qui fixent la stratégie globale du tourisme fluvestre sur le territoire métropolitain, dont notamment :

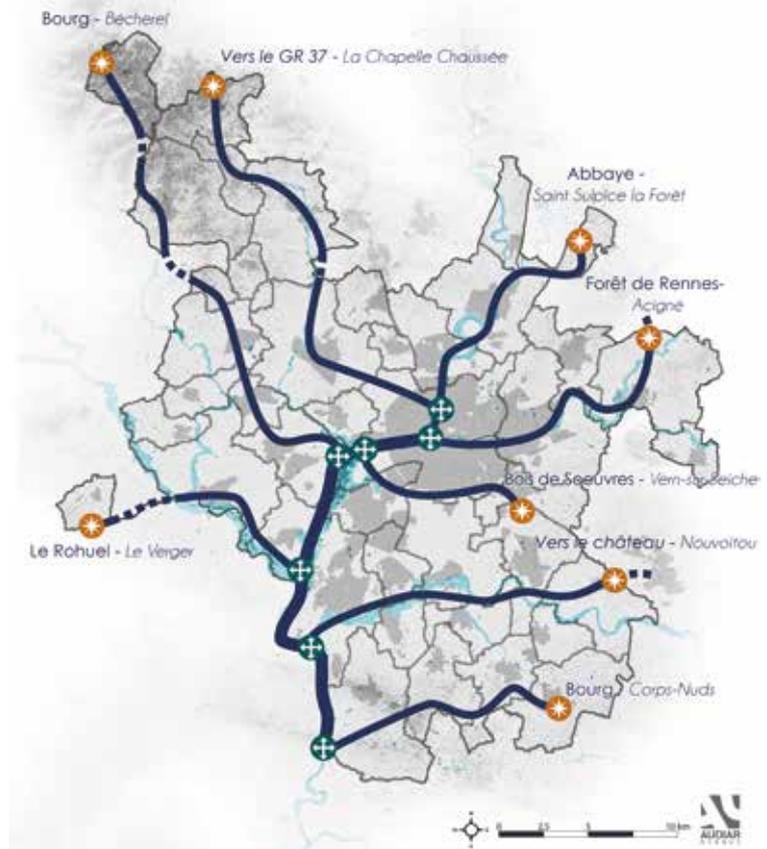
- Le Contrat de Canal 2020–2026, entre la Région Bretagne et la Ville de Rennes ;
- La feuille de route « Canaux de Bretagne » ;
- La stratégie touristique intégrée de la Destination touristique Rennes et les portes de Bretagne ;
- La stratégie touristique de Rennes Métropole ;
- Le SCOT du Pays de Rennes ;
- La feuille de route « Itinérance douce terrestre » de la Région Bretagne et le Schéma des Véloroutes et Voies vertes de Bretagne ;
- Les feuilles de route « Itinérance » et « Nautisme » d'Ille-et-Vilaine Tourisme ;
- La convention « Métropole d'Art et d'Histoire » entre Rennes Métropole et l'État, renouvelée en 2023.

Une articulation avec d'autres projets métropolitains

La structuration d'un sentier métropolitain et l'aménagement de la Vallée de la Vilaine, déjà lancés depuis quelques années par Rennes Métropole, constituent des briques importantes de ce schéma directeur métropolitain.

→ Sentier métropolitain

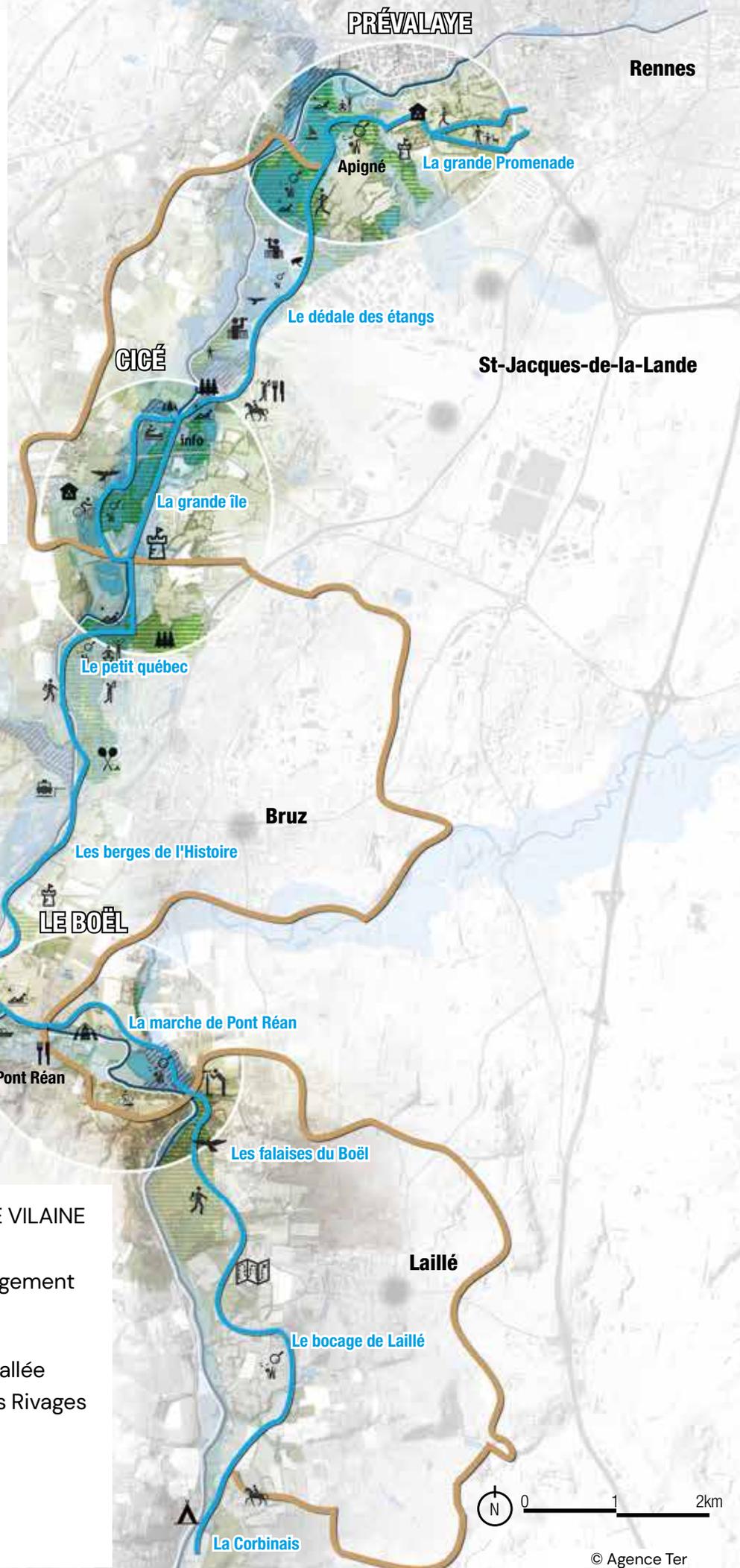
Projet de sentier métropolitain® lancé en 2018, sur le modèle du GR®2013 à Marseille et du « Sentier Métropolitain du Très Grand Paris ». L'objectif de ce sentier, qui s'appuiera sur les chemins de randonnée existant, est de donner à voir le patrimoine et de faire métropole.



- ⊕ Lieu de confluence
- ⊛ Porte d'entrée
- Itinéraire
- - - Itinéraire hors Rennes Métropole
- Limite communale

→ Vallée de la Vilaine

Projet d'aménagement métropolitain lancé en 2013 sur la partie Vilaine aval, aux côtés des communes traversées : Rennes, Saint-Jacques-de-la-Lande, Le Rheu, Vezin-le-Coquet, Chavagne, Bruz et Laillé. Il vise à aménager des parcours de découverte, développer des lieux d'usages et animer un réseau d'acteurs pour révéler cet espace naturel. Le chemin de la Voie des Rivages, accompagné de pontons, tables de pique-nique, abris ou encore chaises longues, a été réalisé à la Prévalaye, puis de la Pérelle-Chavagne à Bruz et à la Corbinais.



Une dynamique de coordination entre acteurs

Le schéma directeur repose sur une dynamique de coordination qui implique un partage des rôles et des responsabilités entre plusieurs acteurs :

- **Poursuite du travail partenarial avec les communes dans le cadre d'un Groupe projet** et de comités techniques et réunions opérationnelles associant au besoin les acteurs
- **Organisation et animation d'un forum annuel** des acteurs du tourisme et des loisirs fluvestres pour susciter les échanges (communes, région, acteurs privés, associations, institutionnels...).
- **Coordination avec la Région et les instances interterritoriales** (contrat de canal, contrat de coopération...)

À l'échelle de Rennes Métropole et dans le cadre du pacte de gouvernance avec les communes, un groupe projet « mise en tourisme / itinérance » est mis en place pour :

- Fixer les orientations politiques et les fondamentaux liées à la mise en tourisme et à l'itinérance sur la métropole
- Coordonner la démarche d'ensemble liées à l'itinérance et la mise en tourisme du territoire métropolitain dont les projets métropolitains de sentier métropolitain et d'aménagement de la Vallée de la Vilaine
- Suivre les actions spécifiques du schéma directeur métropolitain du tourisme et des loisirs fluvestres
- Définir les orientations transversales (communication, animation...)

En outre, les décisions portant sur des projets transversaux avec la Région Bretagne seront prises dans le cadre du Comité de pilotage du Contrat de Canal qui existe depuis 2020 et réunit élus de la Région et de la Ville de Rennes. Suite à l'étude du schéma directeur fluvestre, deux élus métropolitains y ont été associés pour établir la cohérence avec Groupe projet métropolitain en charge du suivi du schéma. À terme, une réflexion pourra être menée sur l'opportunité de signer un contrat de canal entre la Région et Rennes Métropole.

Enfin, la gouvernance s'entend au-delà des limites métropolitaines puisque la mise en tourisme et l'itinérance sont des sujets partagés dans le cadre du Contrat de coopération rassemblant 15 intercommunalités voisines de Rennes Métropole. La mise en cohérence des démarches de développement du tourisme fluvestre des EPCI est un sujet majeur de son groupe de travail tourisme.



Betton et ses alentours © Franck Hamon

Plan d'actions multipartenarial



Vélo sur les bords de Vilaine, à la Petite Pérelle © Arnaud Loubry



Ce plan d'actions constitue une première déclinaison des ambitions et du socle commun de ce schéma directeur. Il a vocation à être mis en œuvre conjointement, au fur et à mesure des années, et à évoluer.

Développer et maintenir les infrastructures et les équipements fluvestres en veillant à l'accessibilité, l'inclusivité et l'intégrité des espaces naturels

1. Avoir des portes d'entrée accueillantes et qualitatives s'appuyant notamment sur le réseau ferroviaire.
2. Préciser la connaissance du socle paysager et caractériser les secteurs à forte sensibilité écologique.
3. Identifier les espaces paysagers à valoriser et définir les conditions d'aménagement/ ménagement de ces espaces.
4. Avoir des cheminements et une signalétique facilitant la connexion entre les voies d'eau et les bourgs.
5. Jalonner le parcours d'une offre d'équipements et services, notamment pour les itinérants.
6. Favoriser la découverte de la Vilaine Amont notamment par la structuration de la voie verte V6.

Développer et structurer une véritable offre de tourisme et loisirs fluvestres au service de la découverte et la valorisation de l'identité du territoire

7. Renouveler et déployer l'offre d'activités sur l'eau.
8. Favoriser et faciliter la pratique autonome de la navigation légère.
9. Explorer les opportunités du territoire pour répondre aux appétences pour la baignade et le rafraîchissement.
10. Développer l'offre d'hébergements pour itinérants.

11. Développer l'offre de restauration et ravitaillement le long des voies d'eau.
12. Conforter et promouvoir la pratique du vélo, de la marche et de la pêche.
13. Valoriser le patrimoine et le patrimoine culturel, bâti, paysager et environnemental.
14. Renforcer l'offre en événement et animations sur et au bord des voies d'eau.
15. Déployer une communication/information et la commercialisation des activités récréotouristiques fluvestres.

Co-construire une destination fluvestre autour d'un réseau d'acteurs organisés et formés

16. Bâtir et piloter l'observatoire du tourisme et des loisirs fluvestres.
17. Organiser et animer un forum des acteurs du tourisme et des loisirs fluvestres.

Axe transversal

18. Bâtir et piloter la programmation des maisons éclusières.

Développer et maintenir les infrastructures et les équipements fluvestres en veillant à l'accessibilité, l'inclusivité et l'intégrité des espaces naturels

1. Avoir des portes d'entrée accueillantes et qualitatives s'appuyant notamment sur le réseau ferroviaire

Le territoire fluvestre métropolitain a la particularité d'avoir des lignes ferroviaires longeant en grande partie les voies d'eau, ce qui le rend particulièrement accessible par le train et donc en transport en commun. Toutefois l'offre est centrée sur la mobilité pendulaire, avec une fréquence de trains plus importante le matin, le midi et le soir. La ligne TER Saint-Malo-Rennes-Nantes, en particulier, est un vrai atout pour les clientèles cyclotouristiques. En effet, les gares sont à proximité du canal, et les usagers peuvent en principe embarquer leur vélo dans les TER (sous réserve de places et l'été d'une réservation préalable pour le vélo).

* Objectifs

Faciliter l'accès aux voies d'eau depuis les portes d'entrée : desservir, signaler, informer, baliser. Pour cela un travail particulier est à mener autour des gares et des haltes (faire connaître, faciliter l'accès au train pour les cyclotouristes, mettre en valeur les gares...).

2. Préciser la connaissance du socle paysager et caractériser les secteurs à forte sensibilité écologique

Le bassin rennais forme un ensemble de collines et de vallées peu marquées. La Vilaine, le canal d'Ille et Rance, le Meu et la Seiche y dessinent un réseau qui visite les replis et traverse la diversité des paysages urbains, agro-naturels et naturels. Canalisée, mise en valeur, exploitée pour leurs ressources minérales, ou cultivée jusqu'à ses berges, chaque rivière présente un paysage et une occupation humaine, animale et floristique singulière qui seront la base de la programmation fluvestre et qu'il convient de préserver, mettre en valeur voire renaturer.

* Objectifs

Préciser la carte des espaces à fortes sensibilités écologiques du territoire fluvestre.



Inauguration du Moulin du Boël le long de la Vilaine © Arnaud Loubry

3. Identifier les espaces paysagers à valoriser et définir les conditions d'aménagement/ménagement de ces espaces

Le contexte, naturel, paysager, et patrimonial du territoire fluvestre contribue à son attractivité. C'est un objet de destination touristique qui doit être mis en valeur tout en assurant sa préservation. Les réservoirs de biodiversité peuvent accueillir des espèces animales sensibles à la présence des activités humaines, pouvant impacter leur cycle de vie. Nécessité de concilier accès au public aux espaces naturels restaurés et conservation de zones de biodiversité non accessibles aux usagers.

*** Objectifs**

Sur la base de la connaissance des sensibilités écologiques, équilibrer les pressions anthropiques et fragilités écologiques par les démarches projets et fournir un cadre pour les projets d'aménagement du territoire fluvestre afin de ménager le territoire et assurer leur cohérence avec les paysages des vallées.

4. Avoir des cheminements et une signalétique facilitant la connexion entre les voies d'eau et les bourgs

Le contexte naturel, paysager, et patrimonial du territoire fluvestre contribue à son attractivité. C'est un objet de destination touristique à mettre en valeur tout en assurant sa préservation. Les continuités entre les voies d'eau et les bourgs, aujourd'hui très morcelées ou partielles sont à renforcer. L'accès du public aux espaces naturels restaurés et conservation de zones de biodiversité non accessibles aux usagers seront à concilier.

*** Objectifs**

Améliorer la signalétique entre les voies d'eau et les bourgs ou portes du territoire (telles que les gares), pour orienter les publics itinérants vers l'offre de visites et de services de proximité

5. Jalonner le parcours d'une offre d'équipements et services, notamment pour les itinérants

Le territoire fluvestre accueille du tourisme itinérant : fluvial (Vilaine aval, canal d'Ille et Rance), cyclable (V42 et projet de la V6), pédestre (voie des capitales et GR39) et équestre (EquiBreizh). Pour autant l'accueil est encore peu qualifié pour ces publics : peu de marques et labels (Escalaes fluviales, Accueil Vélo, Rando Accueil, etc.), peu de services à proximité immédiate malgré le référentiel régional, faible approche marketing (hormis Traversée moderne d'un vieux pays sur la V42) et d'outils dédiés et accessibles aux visiteurs, leur permettant de localiser les services et les offres de visite.

*** Objectifs**

Renforcer le référentiel de services en particulier sur la liaison Manche-Océan, communiquer dessus, conforter l'accès à certains services : douches, sanitaires entretenus, wifi, gestion des déchets...

6. Favoriser la découverte de la Vilaine Amont notamment par la structuration de la voie verte V6

La Vilaine amont, partie non navigable de la Vilaine, fédère quatre communes (Cesson-Sévigné, Thoirigné-Fouillard, Acigné et Brécé) autour d'une ambition de valorisation paysagère, patrimoniale et culturelle. Elle fait également l'objet d'un travail de réflexion en vue de la poursuite du tracé de la véloroute V6 Crozon-Vitré pour lequel le Département a mené une étude préalable.

*** Objectifs**

Poursuivre la réflexion partenariale de valorisation de la Vilaine amont et du tracé de la véloroute V6.

Développer et structurer une véritable offre de tourisme et loisirs fluvestres au service de la découverte et la valorisation de l'identité du territoire

7. Renouveler et déployer l'offre d'activités sur l'eau

L'offre marchande est aujourd'hui en deçà des attentes des publics, notamment sur l'offre de location d'embarcations, et reste assez classique. Des initiatives privées émergent et devront trouver leur modèle économique. Des aménagements pourront accompagner et susciter ce développement, à commencer par la réflexion sur l'escale fluvestre de l'île d'Apigné mais aussi des projets comme des cales de mise à l'eau ou pontons.

* Objectifs

Augmenter l'offre d'activités sur l'eau, diversifier l'offre en innovant et réaliser les aménagements facilitant ses activités.

8. Favoriser et faciliter la pratique autonome de la navigation légère

La pratique autonome (kayak, paddle...) se développe et se démocratise sur le territoire malgré le peu /d'espaces fonctionnels de mise à l'eau. Ce développement est donc à accompagner particulièrement pour garantir la sécurité des pratiquants et la préservation des milieux naturels.

* Objectifs

Favoriser la pratique autonome de la navigation légère en structurant des sentiers nautiques adaptés et sécurisés et en réfléchissant à des offres libre-service (telles que le projet régional Nautic lib) ainsi qu'en développant les aménagements permettant un accès à l'eau.

9. Explorer les opportunités du territoire pour répondre aux appétences pour la baignade et le rafraîchissement

Le territoire est doté de deux espaces de baignade aménagée (étangs d'Apigné et étang de Vern-sur-Seiche). Les envies de baignade et de rafraîchissement les pieds dans l'eau sont fortes, en témoignent les pratiques informelles, et pourraient s'accroître dans un contexte de dérèglement climatique. L'aménagement de nouveaux espaces sera étudié notamment du point de vue de la sécurité, de la préservation de l'environnement et de la ressource en eau.

* Objectifs

Mener une étude de faisabilité pour la création d'une offre de baignade alternative, dont les modalités seront à définir : bassin de baignade dans un des cours d'eau type bassin du canal de l'Ourcq, valorisation de plan d'eau existant, concept « pieds dans l'eau » ou « brumisateurs »...

10. Développer l'offre d'hébergements pour itinérants

Malgré une offre d'hébergements touristiques denses sur Rennes, l'offre d'hébergement à la nuitée adaptée aux itinérants (randonneurs, cyclotouristes...) et à proximité immédiate des cours d'eau reste faible sur la métropole. La priorité est mise sur des hébergements sobres y compris des offres de bivouac et à l'intégration à des sites existants (campings, fermes, maisons éclusières...).

* Objectifs

Augmenter la capacité d'hébergement à la nuitée pour les publics itinérants en s'appuyant notamment sur les maisons éclusières (voir action 18) et qualifier ces hébergements (label Accueil vélo en particulier).

11. Développer l'offre de restauration et de ravitaillement le long des voies d'eau

L'offre de restauration et de petit ravitaillement fait partie des services attendus le long des cours d'eau, notamment dans l'esprit de la guinguette, à savoir un aménagement sobre, souvent saisonnier, populaire et accessible. Pour cela les réflexions tendent vers l'installation de foodtrucks voire foodboats, points de vente en maison éclusière, guinguette (tels que les appels à projet de Cesson-Sévigné et Vern-sur-Seiche insérés dans les sites).

* Objectifs

Développer l'offre de restauration a minima en haute saison en veillant à leur sobriété, leur intégration paysagère, leur modèle économique et l'articulation avec les offres existant dans les communes.

12. Conforter et promouvoir la pratique du vélo, de la marche et de la pêche

Les activités fluviales majoritaires pour touristes et habitants restent souvent la promenade à pied ou à vélo ou la pêche. Le réseau des sentiers est à renforcer et compléter afin de multiplier les parcours et les boucles, en particulier sur le Meu et la Seiche et leur promotion doit être renforcée.

* Objectifs

Renforcer les itinéraires pour une pratique autonome (boucles cyclables, sentiers...) et améliorer les aménagements adaptés à la pratique de la pêche.

13. Valoriser le patrimoine et le patrimoine culturel, bâti, paysager et environnemental

Un patrimoine industriel, architectural et naturel rythme et singularise chaque cours d'eau, même s'il n'est pas également réparti sur le territoire. L'étude a montré des attentes des communes sur la valorisation et la révélation du patrimoine et patrimoine, notamment le long du Meu ou de la Seiche. L'animation du sentier métropolitain et les futurs appels à projet des maisons éclusières constituent des outils privilégiés de valorisation du patrimoine fluvial.

* Objectifs

Signaler le patrimoine bâti, culturel, paysager et environnemental le long des cours d'eau, le mettre en valeur et en réseau et conduire des projets d'interprétation des patrimoines et patrimoines fluviaux.

14. Renforcer l'offre en événement et animations sur et au bord des voies d'eau

Même si la métropole n'héberge pas d'événement fluvial spécifique, plusieurs événements s'appuient sur les cours d'eau sans pour autant les revendiquer (ex : trail du Boël, festival Robinson, un été à Rennes...). Ces événements gagneraient à être plus visibles. La participation à l'événement national A Dimanche sur le Canal (1^{er} dimanche d'août) est aussi une opportunité pour les communes.

* Objectifs

Faire connaître davantage les événements qui ont lieu le long des cours d'eau et envisager le développement d'événements dédiés, pour faire découvrir le territoire fluvial aux publics et bâtir une culture fluviale.

15. Déployer une communication/information et la commercialisation des activités récréotouristiques fluviales

La communication sur les activités sur l'eau et au bord de l'eau est assez éparse et peu abordée sous l'angle « fluvial ». Pour favoriser la découverte des activités fluviales mais aussi sensibiliser à la sécurité, au respect de l'environnement et éviter les conflits d'usages, il serait intéressant de créer des outils de communication thématiques (rubriques web, guide, cartes, réseaux sociaux...), de déployer des campagnes de communication dédiées, de travailler sur un agenda, d'améliorer la commercialisation via des outils comme la market place de Destination Rennes...

* Objectifs

Référencer, promouvoir et commercialiser les activités touristiques et de loisirs fluviales en particulier via les supports de communication de Destination Rennes.

Co-construire une destination fluvestre autour d'un réseau d'acteurs organisés et formés

16. Bâtir et piloter l'observatoire du tourisme et des loisirs fluvestres

Le suivi de la mise en œuvre de ce schéma suppose son évaluation et donc la co-construction d'un observatoire. Il reposera sur les indicateurs existants tels que les éco-compteurs de la Région Bretagne qui évaluent la fréquentation des chemins de halage et sur de nouveaux indicateurs à identifier.

* Objectifs

Se doter d'un tableau de bord pour suivre et ajuster la mise en œuvre du schéma, dans le cadre de l'observatoire du tourisme métropolitain publié annuellement par l'AUDIAR.

17. Organiser et animer un forum des acteurs du tourisme et des loisirs fluvestres

L'étude qui a abouti à la réalisation de ce schéma a mobilisé de nombreux acteurs du territoire fluvestre, y compris pendant les séminaires. Ces acteurs vont participer à sa mise en œuvre et doivent donc avoir des temps pour se retrouver, faire des points d'étape et ouvrir ensemble de nouvelles perspectives.

* Objectifs

Se donner un rendez-vous annuel pour fédérer, rendre compte et co-construire avec les acteurs du tourisme fluvestre (collectivités, acteurs privés, associatifs, institutionnels).



Kayak sur l'Ille © Arnaud Loubry

Axe transversal

18. Bâtir et piloter la programmation des maisons éclésières

Propriétaire des canaux bretons, la Région a hérité des maisons éclésières situées sur l'axe nord-sud du territoire fluvestre. Certaines de ces maisons ne sont aujourd'hui plus en service. C'est pourquoi des appels à projets pourront être lancés pour inviter des acteurs privés, associatifs ou communaux à donner une seconde vie à ce patrimoine exceptionnel, situé au bord de la voie d'eau. La programmation de ces maisons se fera en concertation avec la commune et la métropole. Les maisons éclésières désaffectées sur Rennes Métropole sont : Les Cours et Grugedaine à Chevaigné, Gacet à Betton, Charbonnière à St-Grégoire, Le Mail à Rennes et Pont-Réan à Bruz.

* Objectifs

Lancer des appels à projet pour valoriser le patrimoine des maisons éclésières régionales en proposant une programmation adaptée au regard du contexte local et de l'offre de tourisme et de loisirs existante.



Maison éclésière des Cours à Chevaigné © Rennes Ville et Métropole

Lexique

- **Fluvestre :**

Contraction du mot « fluvial » et « terrestre », ce terme désigne toute activité de tourisme ou de loisirs qui s'organise sur une voie d'eau (croisière, bateau promenade, location de bateaux, plaisance privée, aviron, kayak...) ou sur les espaces terrestres situés à proximité immédiate d'une voie d'eau (vélo, randonnée pédestre, roller, balade équestre, pêche...), que ces deux pratiques soient combinées ou indépendantes l'une de l'autre.

- **Tourisme fluvestre :**

Activités déployées sur l'eau ou au bord de l'eau par les personnes au cours de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel (séjour = au moins une nuitée).

- **Loisirs fluvestres :**

Activités récréatives déployées sur l'eau ou au bord de l'eau, s'exerçant dans l'espace local et le temps du quotidien (sans nuitée).

- **Polarité :**

Les lieux d'intérêts du territoire dans lesquels il est envisagé un principe de concentration des usages, des offres et des activités à vocation de tourisme ou de loisirs fluvestre. Une typologie de polarités a été déterminée en fonction de son potentiel d'attractivité (régionale, métropolitaine ou locale) et sa vocation programmatique (services, loisirs, nature, patrimoine).

- **Porte d'entrée :**

Les principaux points par lesquels il est possible d'accéder au territoire fluvestre, à son offre de tourisme et de loisirs. Nous identifions ici les gares ferroviaires comme les principales portes d'entrée du territoire, pouvant jouer un rôle structurant (gare de Rennes) ou secondaire pour l'accès au territoire fluvestre.

- **Ripisylve :**

Ou forêt rivulaire, est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau. Formation souvent étroite et linéaire, la ripisylve est un milieu dépendant des crues et de la nappe souterraine. Il assure des fonctions multiples, variées et complémentaires qui participent au bon état du cours d'eau (refuge de biodiversité, limitation du réchauffement de l'eau, stabilisation des berges, ralentissement des courants, espace de circulation appelé corridor écologique qui appartient à la trame verte et bleue). La ripisylve est perceptible dans le paysage par ses grands arbres en forme de forêt linéaire nichée dans les replis topographiques.

- **Séquence (paysagère) ou unité de paysage :**

À l'échelle de chaque vallée, la séquence est une portion de paysage qui présente des caractéristiques qui l'identifient et la différencient des séquences paysagères voisines. Ces caractères singuliers sont construits par les perceptions du relief, de l'hydrographie, de l'occupation du sol, des formes d'habitat et de végétation...

- **Sensibilité (écologique) :**

La sensibilité d'un milieu est définie comme la combinaison de sa capacité à tolérer une pression d'origine anthropique (piétinement, bruit, cueillette, pollution des milieux, tonte d'une pelouse...) et/ou naturelle (enrichissement d'un milieu) et du temps nécessaire à sa récupération suite à une dégradation. Un milieu naturel est dit sensible lorsque des pressions engendrent de fortes modifications de cet habitat naturel et l'empêche d'être résilient, c'est-à-dire que ce milieu aura des difficultés à revenir à un état initial suite à une perturbation importante ; pouvant impacter également indirectement les communautés animales et végétales qui y sont inféodées.

- **ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique :**

Il s'agit d'un inventaire national de ces zones établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère en charge de l'Environnement.

- **ENS : Espace naturel sensible :**

Les espaces naturels sensibles des départements sont un outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics mis en place dans le droit français et régis par le code de l'urbanisme.

- **MNIE : Milieux naturels d'intérêt écologique :**

Outil du Pays de Rennes pour identifier des « pépites naturelles ». Les MNIE sont définis à la suite d'une expertise scientifique et naturaliste de terrain qui intègre la rareté des habitats naturels à l'échelle locale ou régionale, la présence d'espèces faunistiques ou floristiques protégées ou menacées.



Kayak sur la Vilaine © Arnaud Loubry

Contact

Direction Économie Emploi Innovation
Service Commerce Tourisme
commercetourismearennes@rennesmetropole.fr
Tél.: 02 99 86 64 60



Impression : imprimerie de Rennes Métropole, labellisée Imprim'Vert — juin 2024

